

Comité de pilotage RCEA

9 septembre 2016

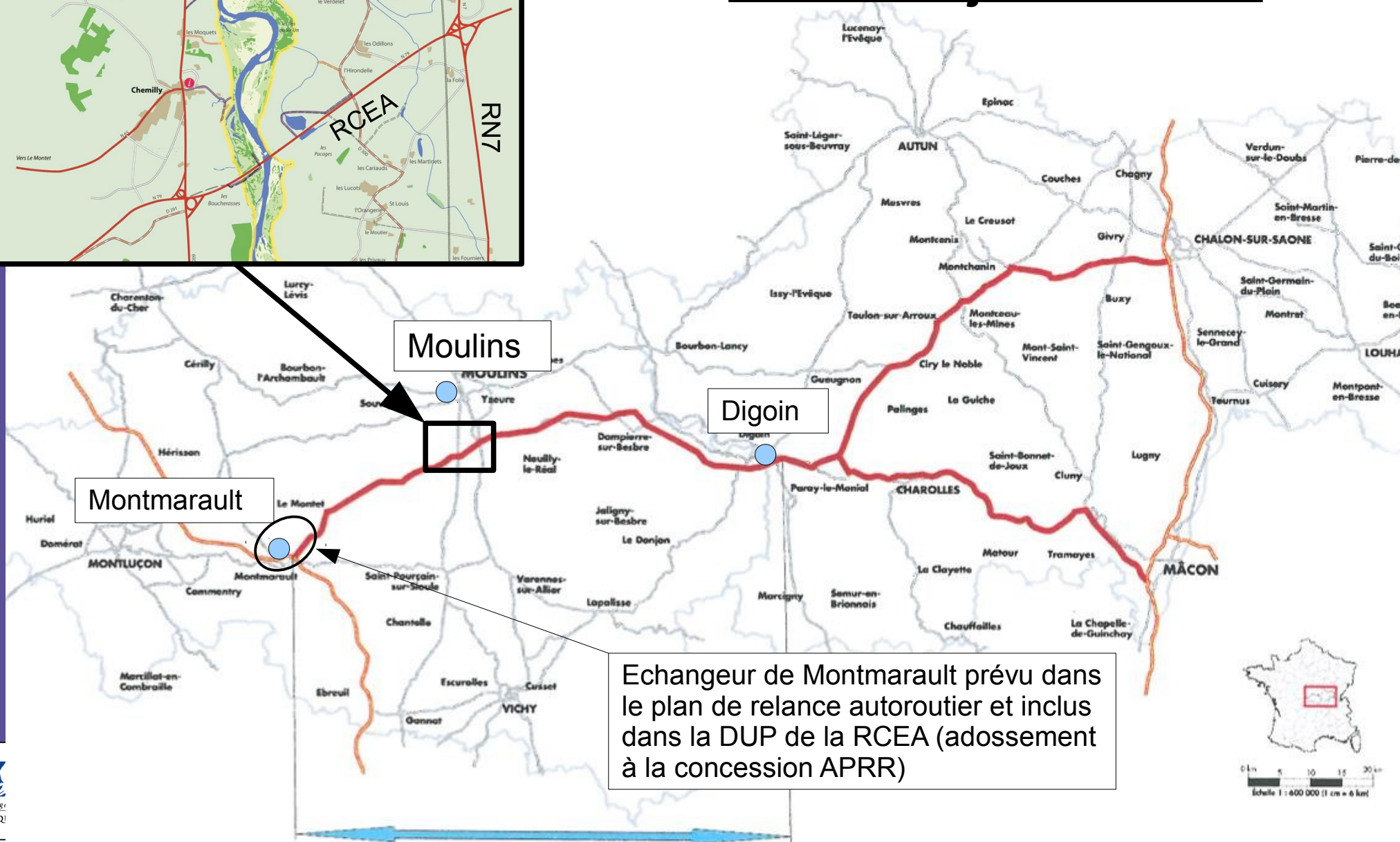
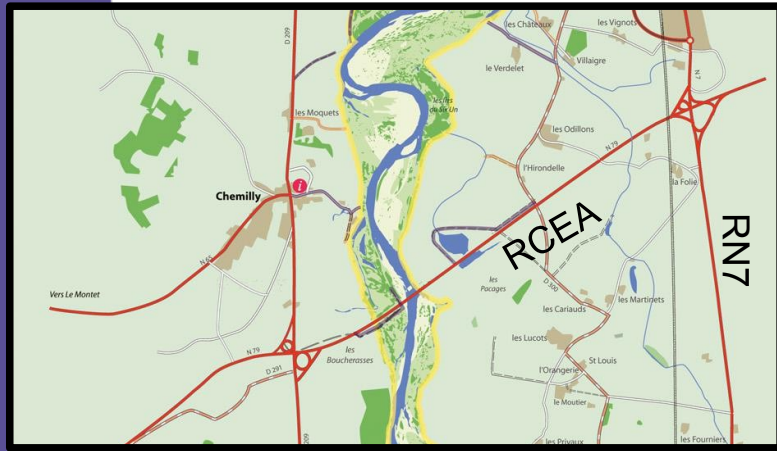
Moulins – Préfecture de l'Allier



Objet de la réunion

- Point d'avancement de la procédure et planning prévisionnel
- Bilan des enquêtes publiques
- Présentation du projet de trame du dossier des engagements de l'État
- Point sur l'étude hydraulique en cours sur le Val d'Allier

RCEA – Plan synoptique de la section objet de la DUP



Echangeur de Montmarault prévu dans le plan de relance autoroutier et inclus dans la DUP de la RCEA (adossement à la concession APRR)

Section à concéder, objet de la DUP

Point sur la procédure

- **Rappel des échéances passées :**
 - Débat public : 4 novembre 2010 – 4 février 2011
 - Décision ministérielle du 24 juin 2011
 - Décision du secrétaire d'État aux transports du 11 juillet 2013
 - Réalisation du dossier d'enquête publique et procédures préalables :
 - Comité de pilotage le 12 janvier 2015
 - Réunions d'information publiques en janvier 2015
 - Concertation Inter-Services (CIS) à l'été 2015
 - Avis de l'Autorité environnementale (Ae) rendu le 3 février 2016
 - **Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 25 avril au 17 juin 2016**
 - Enquête publique simultanée pour la modification du décret de création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier (RNNVA)

Point sur la procédure

- **Suite à l'enquête publique :**

- Remise par la commission d'enquête publique au maître d'ouvrage du procès-verbal de synthèse des observations recueillies dans les registres, courriers, courriels et pétitions adressées à la commission d'enquête publique (28 juin 2016)
- Réponses et observations du maître d'ouvrage à ce PV de synthèse (adressées le 8 juillet 2016 à la commission d'enquête publique)
- Rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête : 15 juillet 2016
- Avis **favorable** assorti de **recommandations**
- Procédure simultanée pour l'**enquête relative à la réserve naturelle** :
 - Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur : 15 juillet 2016
 - **Avis favorable** assorti d'une **recommandation**

Point sur la procédure

■ **Planning prévisionnel :**

- Préparation du dossier de présentation au Conseil d'État : saisine fin 2016
- Décret DUP en Conseil d'État : 1^{er} semestre 2017
- Dossier des engagements de l'État : dès la publication de la DUP
- Lancement de la procédure d'appel public à la concurrence pour la désignation du futur concessionnaire : début 2017
 - Envoi de l'appel à candidatures : début 2017
 - Envoi du DCE : mi 2017
 - Réception des offres, analyse, puis désignation du concessionnaire pressenti et saisine de l'ARAFER : 1^{er} semestre **2018**
 - Saisine du Conseil d'État et signature du décret de concession : automne 2018
- Études et procédures complémentaires (projet technique autoroutier détaillé, enquête parcellaire, aménagement foncier, autorisation au titre de la loi sur l'eau, archéologie...) : 2017 – 2019
- Démarrage des travaux : fin 2019 (hors Montmarault)
- Mise en service complète : fin 2021

Bilan des enquêtes publiques

- Déroulement des enquêtes publiques **du 25 avril au 17 juin 2016**
 - Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
 - Commission d'enquête publique composée de trois membres : M. Henri DUBREUIL (président), M. Claude DEVES et Mme Marie-Odile RIVENEZ
 - Enquête relative à la modification du décret de création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier (RNNVA)
 - Commissaire enquêteur : Mme Marie-Odile RIVENEZ
 - Dossier DUP à disposition dans les 23 communes traversées (22 dans l'Allier + Digoin en Saône-et-Loire) et sur le site internet de la préfecture de l'Allier
 - **Registres en mairies** pour recueillir les observations du public + **adresse courriel**
 - **Permanences** organisées par les membres de la commission d'enquête dans les communes les plus concernées
 - **Deux réunions publiques** organisées par le maître d'ouvrage à la demande de la commission d'enquête publique :
 - Montmarault, le 18 mai 2016
 - Toulon-sur-Allier, le 1^{er} juin 2016

Bilan des enquêtes publiques

- Présence du public lors de l'enquête pendant les permanences relativement nombreuse, mais variable selon les communes (importante participation à Montmarault, Cressanges, Chemilly, Toulon-sur-Allier, Montbeugny, Dompierre-sur-Besbre)
- 202 observations déposées au cours de l'enquête dans les registres, soit sous forme d'inscription manuscrite, soit sous forme de courriers adressés au siège de la commission d'enquête ou de dossiers (individuels ou collectifs) qui ont été annexés aux registres
- 36 courriels enregistrés sur la boîte de messagerie spécifique à l'enquête publique DUP RCEA (dont certains ont fait l'objet en parallèle de courriers ou d'observations sur registre)
- Au total 238 observations ont donc été faites sur le projet

Bilan des enquêtes publiques

- Projet de mise à 2x2 voies généralement attendu par le public
- Observations sur différentes thématiques liées au projet :
 - Nuisances acoustiques liées au projet
 - Échangeurs et aire de services
 - Mise à 2x2 voies et concession
 - Itinéraires alternatifs
 - Impact sur l'économie locale dont la problématique « village étape »
 - Impacts sur l'agriculture
 - Environnement (air, paysage, écologie, mise en compatibilité des documents d'urbanisme)
 - Eau
 - Calendrier
 - Procédure

Bilan des enquêtes publiques

- La commission d'enquête publique s'est prononcée sur :
 - L'utilité publique du projet de mise à 2x2 voies de la RCEA
 - La mise en compatibilité des documents d'urbanisme
 - Le classement au statut autoroutier
- **Des avis favorables**
- Pas de réserve
- **Des recommandations sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur la déclaration d'utilité publique du projet**

Recommandations de la commission d'enquête sur l'utilité publique du projet

- Respect du calendrier fixé pour une mise en service avant 2021
- Engagements de l'État pour assurer la protection acoustique des riverains de l'autoroute, qui devra être assurée par le concessionnaire sous le contrôle du comité de suivi
- Le concessionnaire retenu devrait proposer des solutions de tarification (abonnement, covoiturage...)
- L'État devrait proposer un programme d'aménagement d'ensemble et combiné de la RCEA et de la RN7 correspondant à une politique d'aménagement du territoire du département de l'Allier
- Maintien du label « village étape » pour les communes de Montmarault et Dompierre-sur-Besbre
- Engagements de l'État pour que la situation économique des acteurs locaux ne soit pas dégradée par le projet
- Les engagements de l'État devront reprendre les mesures proposées dans le dossier

Autres observations de la commission d'enquête

- Dans le corps du rapport, d'autres **observations**, qui ne sont pas des recommandations, portent notamment sur les sujets suivants :
 - Échangeur de Montbeugny : proposition d'une solution alternative et demande d'étude comparative avec la solution du dossier
 - Étude du déplacement de l'aire de services positionnée à Cressanges sur le site de Toulon-sur-Allier

Recommandation relative à l'aménagement RCEA/RN7

- *« L'État devrait proposer un programme d'aménagement d'ensemble et combiné de la RCEA et de la RN7, de nature à correspondre aux attentes d'une politique d'aménagement du territoire et de désenclavement du département de l'Allier »*
- Éléments de réponse :
 - L'échangeur RCEA-RN7 (y compris la section de RN7 Toulon-RCEA) est bien incluse dans la DUP du projet RCEA
 - Les offres des candidats à la concession devront l'intégrer
 - Nouvelle simulation financière sur la base de l'étude de trafic actualisée suite aux résultats de l'enquête trafic → estimation de l'équilibre financier de la concession ou du montant de la subvention d'équilibre
 - Intégration de l'échangeur dans l'appel d'offres sans option si équilibre
 - Sinon, la réalisation sera fonction du résultat financier de l'appel d'offres
 - Des aménagements de sections à 2x2 voies de la RN7 inscrits au CPER en travaux (Villeneuve-sur-Allier, Varennes-sur-Allier) ou en études (déviation de Bessay)

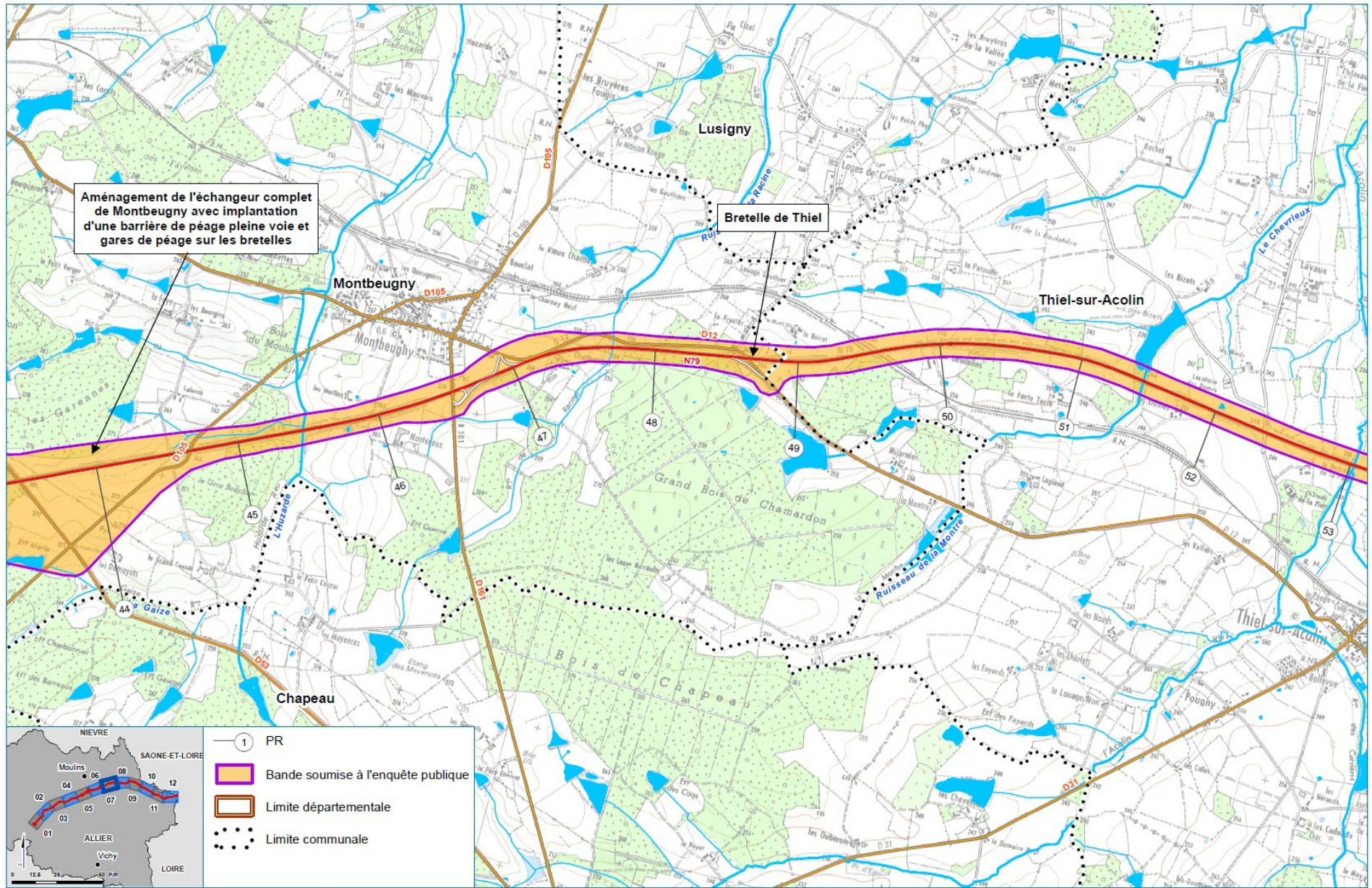
Recommandation relative au maintien du label « village étape »

- « *L'État devra s'engager sur le maintien du label « village étape » pour les communes de Montmarault et Dompierre-sur-Besbre* »
- Éléments de réponse :
 - Nombreux échanges avec la commission d'enquête (communes concernées, commerçants...) et entretien de la fédération des villages-étapes au cabinet du ministre
 - Possibilité du maintien du label après mise en concession, à titre dérogatoire
 - Obligation de mise en place et d'entretien de la signalisation correspondante sur la future autoroute (inscription dans le dossier des engagements de l'État s'imposant aux concessionnaires)
 - Perte du bénéfice de cette dérogation de manière définitive en l'absence de demande de renouvellement ou en cas de retrait du label. La première labellisation après mise en service de l'autoroute concédée comportera explicitement cette mention
 - Les deux communes concernées restent par ailleurs soumises à la totalité des exigences de la charte (renouvellement de la demande, instruction de celle-ci, exigences de services et de qualité paysagère et d'accueil).

Observation relative à l'échangeur de Montbeugny

- *La commission propose le maintien de l'échangeur actuel, le maintien des entreprises locales MCDA et SICAGIEB sur site, l'aménagement d'un contournement au sud de Montbeugny, l'aménagement de la D12 (accès au Logiparc), l'interdiction de circulation des poids lourds au centre bourg.*

« La commission demande que les deux projets (projet du dossier et proposition fassent l'objet d'une évaluation financière complète) »



Source : IGN
Réalisation : SNC LAVALIN mars 2016



MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA



PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

RCEA_GEN_PlanGeneralTravaux

Planche 7 sur 12

Observation relative à l'échangeur de Montbeugny

- Maintien de l'échangeur de Montbeugny (engagement de l'État suite au débat public de maintenir tous les échangeurs existants)
- Nécessité de reconstruire l'échangeur « provisoire » de Montbeugny
- Couplé à une barrière de péage pleine voie et sur bretelles
- Déplacement sur la RD 53 de façon à supprimer la circulation de transit dans la traversée du bourg :
 - Concertation en ateliers techniques à partir de 2012 suite au débat public et validation en comité de pilotage
 - La desserte du Logiparc à partir de l'échangeur sera étudiée par la communauté d'agglomération de Moulins et le Conseil Départemental
 - Engagement de l'État suite à l'enquête publique d'étudier l'impact sur les entreprises SICAGIEB et MCDA : rétablissement d'un accès à la RCEA ou autres solutions
- L'évaluation comparative globale avec la solution alternative proposée par la commission d'enquête sera faite par le maître d'ouvrage, en concertation avec les acteurs locaux (en particulier représentants de la commune de Montbeugny et de la profession agricole)

Observation relative au positionnement de l'aire de services

- *La commission estime donc que le déplacement sur le site de Toulon-sur-Allier de l'aire de services positionnée à Cressanges doit être étudié avec le plus grand sérieux*
- Éléments de réponse :
 - Le schéma des aires annexes, présenté dans le dossier de DUP, propose une implantation théorique des aires, compatible avec les règles visant à garantir la sécurité et le confort des usagers. L'aire de services à Cressanges entre bien dans ce schéma et son implantation ne s'imposera pas au futur concessionnaire qui pourra proposer d'autres emplacements dans le respect des règles précitées.
 - Inter-distances entre aires à respecter sur autoroute :
 - Un déplacement de l'aire de services à Toulon-sur-Allier est envisageable
 - Une nouvelle aire de repos doit être maintenue dans ce cas au niveau de Cressanges ou à proximité (et la nouvelle aire de repos au niveau de Dompierre-sur-Besbre n'est plus nécessaire)

Dossier des engagements de l'État

- Dossier institué par la circulaire du 15 décembre 1992 du ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures
- Présente la synthèse rigoureuse de tous les engagements pris par l'État à la faveur de la déclaration d'utilité publique :
 - lors de l'étude d'impact
 - lors de la concertation inter-services
 - lors de la réponse du maître d'ouvrage à la commission d'enquête
 - lors de l'examen de l'acte déclarant l'utilité publique
- Dossier publié par le maître d'ouvrage suite à la prise du décret déclarant d'utilité publique l'opération
- Dossier s'imposant aux concessionnaires
 - APRR pour la section Montmarault – Sazeret
 - Futur concessionnaire de la RCEA (Sazeret – Digoin)

Dossier des engagements de l'État

- Engagements généraux
- Engagements particuliers ou localisés (en distinguant ce qui relève du futur concessionnaire et ce qui relève d'APRR)
 - Mesures proposées dans le dossier en termes d'évitement des effets du projet sur l'environnement, de réduction et/ou de mise en place de mesures compensatoires
 - Par exemple : mesures relatives à la faune et à la flore (rétablissement des continuités écologiques, reconstitution d'habitats, mesures de suivi...), etc.
 - Mesures prises par le maître d'ouvrage suite à la concertation inter-services et l'enquête publique
 - Par exemple : maintien des labels « village étape » et des signalétiques associées, précisions sur les exigences à respecter en matière de protections acoustiques, points particuliers à étudier en détail par le concessionnaire (implantation aire de services, passages agricoles et réseaux hydrauliques...), etc.
- Dossier en cours de réalisation par l'État

Dossier des engagements de l'État

- Comité de suivi des engagements de l'État
 - Mis en place en application de la circulaire du 15 décembre 1992 et composé de représentants des administrations, des élus, des responsables socio-économiques et des associations locales.
 - Veille au respect des engagements de l'État, tant au niveau des études de détail que des travaux. Il se réunit :
 - pour la présentation du dossier des engagements de l'État, et du programme de travail de la société concessionnaire le cas échéant
 - avant que les principales caractéristiques du projet autoroutier ne soient définitivement arrêtées par la société concessionnaire, pour s'assurer que les engagements de l'État sont bien pris en compte,
 - dans l'année qui suit la mise en service, pour la présentation du bilan environnemental intermédiaire (liste des engagements avec le bilan des mesures)
 - entre trois et cinq ans après la mise en service

Étude hydraulique Val d'Allier

- Procédure « réserve naturelle » indépendante de la procédure DUP
- Étude souhaitée par le CNPN lors de la présentation du dossier d'opportunité de modification du décret de création de la RNNVA
- Étude relative à l'évolution prévisible de l'érosion suite à la suppression des enrochements en rive gauche de l'Allier
- Objectif : évaluer les localisations strictement nécessaires des protections et identifier les types de protections adéquates, ainsi que les échéances prévisibles de mise en œuvre
- Prestataire retenu (bureau d'études ARTELIA) et étude lancée à l'été 2016 pour présentation de la démarche, des scénarios retenus et des premiers éléments devant le CNPN en fin d'année 2016
- Échange avec les acteurs locaux avant la réunion avec le CNPN (selon son souhait d'associer à l'étude les acteurs locaux rencontrés par les rapporteurs lors de leur visite début 2016)

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr